

Table des matières

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Pédagogie	4
- Evaluation au cours de la formation	4
- Formations ultérieures accessibles	4
Gestion et contacts	6
Programme détaillé	7
- Programme par matière	
Infos pratiques	9

Introduction

Introduction

La mineure en études néerlandaises vous offre:

- une initiation à l'étude de la langue, de la culture et de la littérature néerlandaises;
- une compétence de communication et en fonction de vos choix, des compétences linguistiques, littéraires et/ou culturelles au sens large.

Conditions d'admission

La mineure en études néerlandaises est accessible aux étudiants inscrits aux programmes de bachelier en :

- langues et littératures modernes, orientation générale et orientation germaniques;
- langues et littératures anciennes, orientation classiques;
- langues et littératures modernes et anciennes;
- langues et littératures françaises et romanes, orientation générale.

L'accès à d'autres étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres et aux étudiants de bachelier en information et communication de la faculté des sciences économiques, sociales et politiques et de communication ainsi qu'aux bacheliers en droit se fera au prorata des possibilités d'encadrement de la Commission de programme en langues modernes (10 étudiants maximum, sur examen du dossier).

Le dossier doit comprendre une lettre de motivation rédigée en néerlandais, un bref CV et un relevé d'éventuels résultats obtenus en néerlandais à l'université ou tout élément susceptible d'appuyer le dossier de candidature en ce sens. Le dossier est à adresser au secrétariat LMOD ainsi qu'au responsable académique de la mineure. Après examen du dossier, un entretien oral pourrait être organisé par un professeur de la Commission de programme.

Pour plus de détails, consulter le [tableau récapitulatif](#) présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès.

Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Initier à l'étude de la langue, de la culture et de la littérature néerlandaises.

En termes d'acquisition de compétences, le programme de la mineure vise à développer une compétence de communication (voir la partie obligatoire du programme) et en fonction des choix personnels de l'étudiant, des compétences linguistiques, littéraires et/ou culturelles au sens large.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les examens portant sur les cours dits de compétences communicatives visent à tester des performances, c'est-à-dire l'utilisation pratique de la langue dans des situations significatives, qui témoigneront du niveau de compétence atteint par les étudiants.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour certains bacheliers qui ont suivi la mineure en études néerlandaises, les masters suivants sont accessibles directement :

Bachelier en langues et littératures modernes, orientation germaniques	⇒	Master [120] en langues et littératures modernes, orientation germaniques	L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [60] en langues et littératures modernes, orientation germaniques	L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [120] en communication multilingue	L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier
Bachelier en langues et littératures modernes, orientation générale	⇒	Master [120] en langues et littératures modernes, orientation germaniques	L'étudiant inscrit à son programme de master les deux langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [60] en langues et littératures modernes, orientation germaniques	L'étudiant inscrit à son programme de master les deux langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [120] en langues et littératures modernes, orientation générale	L'étudiant inscrit à son programme de master une des deux langues germaniques et la langue romane, étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [60] en langues et littératures modernes, orientation générale	L'étudiant inscrit à son programme de master une des deux langues germaniques et la langue romane, étudiées dans son programme de bachelier
	⇒	Master [120] en communication multilingue	L'étudiant inscrit à son programme de master, soit les deux langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier, soit une des deux langues germaniques et le français

Bachelier en langues et littératures modernes et anciennes	⇒	Master [120] en langues et littératures modernes, orientation générale	L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure
	⇒	Master [60] en langues et littératures modernes, orientation générale	L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure
	⇒	Master [120] en communication multilingue	L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure
Bachelier en langues et littératures françaises et romanes	⇒	Master [120] en communication multilingue	L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure Dans ce cas, le choix de deux langues (une langue romane et une langue moderne non-romane) à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)
	⇒	Master [120] en langues et littératures modernes, orientation générale	L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure Dans ce cas, le choix de deux langues (une langue romane et une langue moderne non-romane) à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)
	⇒	Master [60] en langues et littératures modernes, orientation générale	L'étudiant inscrit à son programme de master le français et la langue germanique étudiée dans le cadre de sa mineure Dans ce cas, le choix de deux langues (une langue romane et une langue moderne non-romane) à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)
Autre bachelier, s'il a atteint le niveau B1+ du Cadre européen commun de référence 	⇒	Master [120] en communication multilingue	L'étudiant inscrit à son programme de master la langue étudiée dans le cadre de sa mineure et la langue pour laquelle il a atteint le niveau B1+ 
soit dans la deuxième langue germanique qu'il souhaite inscrire à son programme de master; soit en français			

Gestion et contacts

Gestion du programme

Entite de la structure FIAL

Sigle	FIAL	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	https://www.uclouvain.be/fial	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	Philippe Hiligsmann Bérengère Bonduelle	Doyen Directeur administratif de faculté

Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE) Ecole de philosophie (EFIL) Commission de programme en langues et lettres anciennes (GLOR) Commission de programme en histoire (HIST) Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes (LAFR) Commission de programme en linguistique (LING) Commission de programme en langues et lettres modernes (LMOD) Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) (LSTI) Commission de programme en communication multilingue (MULT) Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes (ROM) Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) Commission de programme en arts du spectacle (THEA)	
--------------------------	--	--

Responsable académique du programme : [Fanny Meunier](#)

Personnes de contact

Conseillère aux études : **Fiorella Flamini**

Programme détaillé

Programme par matière

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

2 3

o Première année (15 crédits)

● LFLTR1730	Nederlandse taal	Philippe Hilgsmann	30h+30h	4 Crédits	1q	x	
● LGERM1131	Mondelinge taalvaardigheid Nederlands: luister- en spreekvaardigheid	Pierre Godin	15h+15h	3 Crédits	2q	x	
● LGERM1132	Schriftelijke taalvaardigheid Nederlands: lees- en schrijfvaardigheid	Jean-Pierre Colson	15h+15h	4 Crédits	2q	x	
● LGERM1133	Basisgrammatica Nederlands	Pierre Godin	30h+15h	4 Crédits	1+2q	x	

o Deuxième année (15 crédits)

15 crédits à choisir parmi :

⊗ LNEER1211	Néerlandais - Compétences productives avancées	Hilde Bosmans	30h+30h	3 Crédits	1+2q		x
⊗ LGERM1332	Nederlands: gevordere receptieve vaardigheid op basis van culturele en literaire teksten	Pierre Godin	15h+15h	4 Crédits	1q		x
⊗ LGERM1333	Inleiding in de nederlandse taalkunde: fonologie en morfologie	Philippe Hilgsmann, Kristel Van Goethem	22.5h+5h	4 Crédits	2q		x
⊗ LGERM1334	Nederlandse literatuur I : (vroeg)moderne periode	Matthieu Sergier	30h	4 Crédits	1q		x
⊗ LGERM1335	Civilisatie van het Nederlandse taalgebied: culturele aspecten	Ludovic Beheydt	30h	4 Crédits	2q ⊕		x
⊗ LGERM1503A	Nederlands: gevordere vaardigheid II (A)	N.	15h+15h	3 Crédits			x
⊗ LGERM1503B	Nederlands: gevordere vaardigheid II (B)	N.	15h+15h	3 Crédits			x
⊗ LGERM1533	Inleiding in de Nederlandse taalkunde (syntaxis en contrastieve taalkunde)	Elisabeth Degand	22.5h+5h	4 Crédits	1q		x
⊗ LGERM1534	Nederlandse literatuur II : 19de en 20ste eeuw	Matthieu Sergier	30h	4 Crédits	2q		x
⊗ LGERM1535	Civilisatie van het Nederlandse taalgebied: hedendaagse realiteiten	N.	30h	4 Crédits	2q ⊙		x
⊗ LDROI1281	Nederlandse rechtstaal (Néerlandais juridique)	Filip Dorssemont, Alain Wijffels	30h	3 Crédits	2q		x

Infos pratiques

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours en 1re année et 15 crédits de cours en 2e année.

La présence aux cours de compétence communicative et aux exercices qui les accompagnent est requise si l'on souhaite profiter au maximum de la formation proposée. Différentes séances d'exercices seront proposées à des moments différents.

2. Admission à la mineure

Pour une question d'encadrement, le nombre d'étudiants admis - hors bacheliers de la Faculté de philosophie, arts et lettres - est limité à 10.

L'étudiant soumettra au responsable académique de la mineure un dossier d'admission constitué de :

- une lettre de motivation rédigée en néerlandais;
- un curriculum vitae.

Sur la base de ce dossier, un entretien d'une dizaine de minutes est prévu.

3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

En deuxième année de bachelier

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'étudiant qui recommence sa 2e année est automatiquement réinscrit à la même mineure.

En troisième année de bachelier

Lors de son inscription en troisième année, l'étudiant est automatiquement inscrit à la seconde partie de sa mineure. Il en est de même pour l'étudiant qui recommencerait sa troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://www.uclouvain.be/232660.html> .

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://www.uclouvain.be/355131.html> pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site

.

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure.

Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les prérequis

Aucun prérequis pour cette mineure.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrira en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrira aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : .

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.

